

# ACCORD HANDICAP 2025 : CE QU'IL FAUT RETENIR



Il s'applique à tous les salariés en situation de handicap (RQTH, invalidité, AAH, ...) en CDI, CDD, alternance ou stage.

## OBJECTIF + d'inclusion + d'aides

- Maintenir au moins 6 % de salariés handicapés
- Favoriser le recrutement, à l'intégration, à l'évolution et au maintien dans l'emploi.
- Lutter contre les préjugés : 80 % des handicaps sont invisibles !

## CE QUI CHANGE

✓ INFO & SENSIBILISATION au travers de webinaires, livret, formations contre les discriminations.

### ✓ AIDES

- Parking : jusqu'à 1000 €/an
- Transport adapté : jusqu'à 1800 €/an
- Véhicule aménagé : 3600 € tous les 3 ans
- Aide au déménagement pour un rapprochement domicile-travail
- Aide aux démarches pour une reconnaissance RQTH
- Prime en cas de déclaration de RQTH
- Chèques CESU pour les bénéficiaires de RQTH
- PRIME de 250 € brut tous les 5 ans pour les bénéficiaires d'une RQTH permanente

### ✓ POSTE ET HORAIRES ADAPTÉS

- Visite médicale de pré-embauche
- Télétravail possible au-delà des plafonds sur avis médical
- Aménagements des locaux, des horaires et missions

### ✓ MAINTIEN DANS L'EMPLOI

- Suivi médical renforcé réalisé a minima tous les 3 ans
- Bilan post-reprise après un arrêt > 6 mois
- Absences liées au handicap payées
- Essai encadré d'un poste pendant arrêt maladie

### ✓ ÉVOLUTION PRO

- Entretien tous les 2 ans
- Accès prioritaire aux formations
- CPF bonifié jusqu'à 9500 €
- Mobilité interne facilitée

✓ Priorité aux alternants/CDD handicapés pour les CDI

